

REGLEMENT COUPE DEPARTEMENTALE

Adopté lors de la réunion de la C.T.G.F. du 14 Novembre 2006

CATEGORIES	AINEES		JEUNESSES	
	MINIMUM	MAXIMUM	MINIMUM	MAXIMUM
<u>EXCELLENCE</u>				
6 GYMNASTES par équipe	3/6è	6/6è	3/5è	6/5è
<i>Voir ci-joint : Tableau des répartitions par degré. Les équipes ne sont pas nominatives.</i>				
<u>PROMOTION</u>				
6 GYMNASTES par équipe	3/5è ou 1/6è	2/6è	3/4è ou 1/5è	2/5è
<i>Voir ci-joint : Tableau des répartitions par degré. Les équipes ne sont pas nominatives.</i>				
<u>HONNEUR</u>				
6 GYMNASTES par équipe	Pas de minimum	2/5è	Pas de minimum	2/4è
<i>Voir ci-joint : Tableau des répartitions par degré. Les équipes ne sont pas nominatives.</i>				
<u>POUSSINS</u>				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ UNE seule équipe NOMINATIVE de 5 ou 6 gymnastes MAXIMUM par Club dans la catégorie de son choix (cf règlement). ➤ La composition de l'équipe peut éventuellement être modifiée 				
<u>Les clubs PEUVENT ENGAGER :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Aînées, Jeunesses et Poussins <u>dans une SEULE catégorie</u> (Excellence, Promotion ou Honneur) ➤ <u>OU toutes les Aînées, OU toutes les Jeunesses OU les Poussins dans TROIS catégories DIFFERENTES (à condition que les Clubs aient le nombre de monitrices nécessaires)</u> 				
<p>Eventuellement, des GYMNASTES peuvent concourir à titre INDIVIDUEL dans un degré d'une catégorie supérieure à celle où s'engage le CLUB à condition que leur nombre ne permette pas au Club de présenter une équipe dans la dite catégorie.</p>				
<p>Un Club ne peut pas engager ses AINEES ou ses JEUNESSES dans une catégorie si le nombre de gymnastes engagées atteint les quotas lui permettant de présenter une équipe dans la catégorie supérieure.</p>				
<p><u>RAPPEL</u> : en Aînées et Jeunesses les engagements ne sont pas limités. <u>LICENCE</u> : obligatoire validée pour la saison en cours</p>				
JUGES : 1 juge pour 6 gyms				

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

S'effectuent

- Aînées et Jeunes : par degré dans chaque catégorie
- Poussins : dans chaque catégorie

En EXCELLENCE,

➤ deux classements pour les Aînées concourant en 6^{ème} degré :

- 1) **les 6èmes « Individuelles »** pour les gymnastes ayant concouru en **CAT.1** lors de toutes les compétitions individuelles (départementales, régionales ou nationales) de la saison en cours ou de la saison précédente
- 2) **les 6èmes « normaux »**

➤ deux classements pour les Jeunes concourant en 5^{ème} degré :

- 1) **les 5èmes « individuelles »** pour les gymnastes ayant concouru en **CAT. 1** lors de toutes les compétitions individuelles (départementales, régionales ou nationales) de la saison en cours ou de la saison précédente.
Ce classement concerne également **les Jeunes 1^{ère} année** ayant participé aux Coupes Nationales de la saison en cours.
- 2) **les 5èmes « normaux »**

Sur la feuille d'engagement, indiquer « **IND.** » à côté du degré.

CLASSEMENT PAR EQUIPES

- **AINEES et JEUNESSES :**
le classement se fait en prenant les meilleures notes correspondant au minimum, puis les meilleures notes quel que soit le degré.
- **POUSSINS :** le classement de l'équipe se fait, dans chaque catégorie, en prenant **les 5 meilleurs totaux.**

CLASSEMENT GENERAL

Pour figurer au Classement Général :

le Club doit engager toutes ses gymnastes dans la même catégorie.

- **EXCELLENCE :** 1 équipe AINEES, 1 équipe JEUNESSES, 1 Equipe POUSSINS
- **PROMOTION :** 1 équipe AINEES, 1 équipe JEUNESSES, 1 Equipe POUSSINS
- **HONNEUR :** 1 équipe AINEES, 1 équipe JEUNESSES, 1 Equipe POUSSINS

REGLEMENT SPECIFIQUE

Adopté lors de la réunion du 14 septembre 2024

- **L'équipe classée 1^{ère} lors de la saison précédente soit en poussines, ou en jeunes ou en aînées doit s'inscrire dans la catégorie supérieure lors de la nouvelle saison (pour une saison).**
- **Par exemple, l'association dont l'équipe jeunes classée 1^{ère} en N-1 en catégorie promotion devra l'inscrire en catégorie EXCELLENCE l'année N.**

Pour Mémoire, clubs ayant terminés à la première place en N-1:

CATEGORIE PROMOTION :

Aînées : Fontaine sur Saône

Jeunesses : Condrieu

Poussines : Fontaines sur Saône

CATEGORIE HONNEUR :

Aînées : La mulatière

Jeunesses : CBL

Poussines : Poilly Le Monial